

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**d'autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit**  
**Arrêté 2026-11**

Le Maire de BIRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L.2213-1

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2 et L. 141-2, R 116-2 et R 141-4

Vu le Code Pénal, notamment ses articles L. 131-13 et R 610-5

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

VU la demande en date du 14 avril 2026 par laquelle Madame CASSOU Jeanne, Présidente de l'Amicale Bouliste Birannaise et sollicitant l'autorisation d'occuper le terrain de pétanque ainsi qu'une partie du chemin de ronde afin d'y organiser des concours de pétanque, le lundi 25 mai 2026, les dimanche 26 juillet 2026 et 16 août 2026, et le mercredi 23 septembre 2026.

**ARRÊTE**

Article 1 : Madame CASSOU Jeanne, Présidente de l'Amicale Bouliste Birannaise et sollicitant l'autorisation d'occuper le terrain de pétanque ainsi qu'une partie du chemin de ronde afin d'y organiser des concours de pétanque du lundi 25 mai 2026, du dimanche 24 mai à 10 h jusqu'au lundi 25 mai à 21h30 .

Article 2 : Pour des raisons de sécurité, la circulation dans le chemin de ronde sera réglementé du dimanche 24 mai à 10 h jusqu'au lundi 25 mai à 21h30.

Une interdiction de stationner et de circulation sera instaurée sur le terrain de pétanque durant la manifestation du dimanche 24 mai à 10 h jusqu'au lundi 25 mai à 21h30.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'Amicale Bouliste Birannaise.

Article 4 : Monsieur le Maire de Biran, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vic Fezensac, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Biran,  
Le 5 mai 2026  
Le Maire, José-Pierre LOPEZ

